



Source : Conseil central Côte-Nord (CSN) et CSN–Construction

Communiqué

Diffusion immédiate

Maraudage dans la construction : des assemblées courues !

Baie-Comeau, le 1er juin 2009 – Quelque 120 travailleurs de toutes allégeances syndicales se sont déplacés les 26-27-28 et 29 mai, à Longue-Rive, Baie-comeau, Sept-Îles, Havre Saint-Pierre et Aguanish pour entendre parler des enjeux reliés à l'actuelle campagne de changement d'allégeance syndicale (maraudage) dans l'industrie de la construction.

Organisées par le Conseil central Côte-Nord (CSN) et la fédération de la CSN–Construction, les soirées ont permis aux représentants des deux organisations syndicales de traiter des avantages à en faire partie.

Les porte-parole syndicaux : Alain Mailhot président de la CSN-Construction et Guillaume Tremblay président par intérim du Conseil central Côte-Nord, ont aussi rappelé que leurs organismes sont guidés par des valeurs fondamentales telles la démocratie, l'équité, la justice et le respect. « C'est un syndicalisme basé sur ces principes que nous pratiquons en assemblée générale et à tous les jours. Ils ont ajouté qu'en devenant membres de la CSN–Construction, les travailleurs s'assurent que leurs demandes seront écoutées et ils s'assurent également qu'ils participeront à la prochaine ronde de négociation, puisque nous faisons partie de l'alliance qui a le mandat de négocier les prochaines conventions collectives de ce secteur. »

Ils ont aussi présenté les nombreux services offerts par la CSN–Construction et le Conseil central : référence de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction (placement), participation à la négociation des conventions collectives de l'industrie, appui à la mobilisation, réalisation d'études de relativité salariale pour appuyer les demandes de rajustement à la hausse des salaires de certaines occupations ou de certains métiers, défense et représentation des travailleurs auprès de la CSST ou à l'assurance-emploi, et ce, sans frais supplémentaire.

Commentaires du conseil central et de la CSN-construction

Appelés à commenter l'événement qui s'adressait à tous les travailleurs de la construction sans distinction d'allégeance syndicale, les porte-parole du conseil

central Côte-Nord et de la CSN-Construction, ont rappelé : «À l'automne dernier nous avons donné notre appui au projet hydroélectrique la Romaine, nous continuons à nous assurer que l'on privilégie l'embauche des travailleuses et des travailleurs de la construction de la région et ce sans égard à leur étiquette syndicale. Nous verrons à ce que la loi 135 soit appliquée à la lettre par les entrepreneurs qui œuvrent sur ce chantier. Ce projet doit profiter à toute la région. Déjà plusieurs de nos travailleurs sont déjà à l'œuvre sur le chantier. Nous serons présents sur ce chantier jusqu'à la fin des travaux en 2020, afin de nous occuper du placement syndical, mais nous verrons aussi à ce que les droits des travailleurs soient respectés ».

Les 4, 5 et 6 juin : je vote CSN-Construction !

Les travailleuses et les travailleurs désireux d'adhérer à la CSN-Construction pourront le faire en se rendant voter, les 4, 5 ou 6 juin, à un des bureaux de votation mis sur pied par la Commission de la construction du Québec (CCQ).

La CSN-Construction en bref

La CSN-Construction a été fondée en 1924. Elle est composée de 13 syndicats régionaux qui regroupent les travailleurs d'un même territoire exerçant différentes occupations et différents métiers. Cette structure n'empêche pas le regroupement des membres par occupation ou par métier. À la CSN-Construction, il existe aussi des comités d'arpenteurs, de charpentiers-menuisiers, de foreurs-boutefeux, d'hommes de fond et de travailleurs de l'asphalte.

Dans toutes les régions du Québec, les employé-es de bureau et les conseillers syndicaux de la CSN-Construction réfèrent à chaque jour de la main-d'œuvre qualifiée (placement) auprès des employeurs. En plus, la CSN-Construction a aussi un service de disponibilité de la main-d'œuvre en ligne pour ses membres.

Le conseil central de la Côte-Nord (CSN) regroupe plus de 50 syndicats représentant 5500 membres.

La CSN-Construction regroupe près de 18 000 travailleurs.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public.